

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 27 mars 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, SIETTEL Thomas, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : PEREZ Gérard, CHABRIER Alexandre.

Absents excusés : DUMAS Serge, BRUEL Laurent, CLEMENCON Thierry.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

M. le Président présente à l'assemblée les projets du budget général et des six budgets annexes qui composent le Budget Primitif de la Communauté de communes du Pays d'Urfé,

Il fait lecture des différents articles pour chacun des budgets.

Il apporte des précisions sur les projets prévus en 2025.

Il propose de voter les crédits au niveau de l'opération en section d'investissement pour l'ensemble des budgets.

Pour les budgets soumis à la nomenclature M57, il est proposé de recourir au principe de fongibilité des crédits, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Pour les budgets soumis à la nomenclature M40 et M49, il est proposé que le vote intervienne au niveau du chapitre.

M. le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur ce projet de budget primitif qui s'équilibre globalement :

- à hauteur de 6 068 212.10€ en section de fonctionnement ;
- à hauteur de 4 019 578.53€ en section d'investissement.

Suite à l'exposé du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article premier : VALIDE les modalités évoquées ci-dessus ;

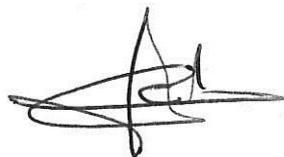
Article 2 : APPROUVE le Budget Primitif de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour l'exercice 2025 selon les modalités suivantes :

Intitulés	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget Général	3 312 467,65 €	2 567 280,14 €	5 879 747,79 €
Budget Ateliers partagés	261 203,77 €	95 183,25 €	356 387,02 €
Budget ZA	950 697,10 €	993 592,22 €	1 944 289,32 €
Budget MSP	487 683,57 €	127 295,39 €	614 978,96 €
Budget Ordures Ménagères	859 936,12 €	217 280,23 €	1 077 216,35 €
Budget Service Unifié	138 008,24 €	3 072,84 €	141 081,08 €
Budget SPANC	58 215,65 €	15 874,46 €	74 090,11 €
Total	6 068 212,10 €	4 019 578,53 €	10 087 790,63 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 27 mars 2025

Le Président,
Charles LABOURE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ**
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 01/04/2025

Date de réception de l'AR: 01/04/2025

042-244200820-DE_019_2025-DE

A G E D I